

Transformer les structures du P.S.U.

Complément au texte d'orientation n° 2

Favoriser le développement de l'autonomie prolétarienne, aider à la structuration du mouvement politique des masses sont certes des objectifs fondamentaux ; mais leur portée serait grandement limitée si, alors même qu'un accord sur eux intervenait, le VII^e Congrès n'était pas l'occasion d'une **transformation profonde des structures du PSU** ; cette transformation devrait permettre non seulement de consolider les acquis récents, mais encore d'avancer vers la constitution de ce parti révolutionnaire que la montée des luttes, l'émergence d'ouvriers radicalisés, etc.. ne vont pas tarder à rendre indispensable.

Réorienter les forces et les moyens militants du PSU en fonction des fronts de lutte prioritaires, le débarrasser de ses scories socialdémocrates ⁽¹⁾ (encore plus tenaces à un niveau organisationnel que lors de l'élaboration de la ligne politique), profiter de ce Congrès pour faire sauter un certain nombre de freins, sinon de verrous, à la pratique militante, accentuer la prolétarianisation du Parti (et bien entendu, pas seulement en favorisant l'accès d'ouvriers aux postes de direction), autant de questions qui, si elles ne sont pas les seules importantes de ce Congrès, comme tendent à le faire croire certains camarades, n'en sont pas moins décisives.

Sur tous ces points, le texte « Majorité Paris - Rhône - Alpes - Provence - Côte d'Azur » (TS Spécial p. 20) et le complément apporté par la DPN (TS Spécial p. 21 3^e et 4^e colonnes) fournissent des éléments de réponse, insistant notamment sur :

- **le caractère dépassé des structures départementales** (calquées sur les découpages électoraux bourgeois) ;

- la nécessité, par voie de conséquence, **d'adopter des structures régionales dotées d'autorité politique** ;

- la nécessité **d'accroître les moyens mis à la disposition du secteur « entreprises »** (du

groupe à la CNE) et du secteur agricole ;

- l'intensification de la **transformation des groupes d'entreprises en sections** (dès que possible) ;

- le développement des **réunions régionales ou nationales** par branches de trusts ainsi que la tenue de conférences nationales ;

- l'organisation d'une **direction nationale** disposant de moyens suffisants pour jouer un rôle réel dans la lutte de classe (ce qui évidemment ne peut se mesurer uniquement à l'augmentation du nombre de membres de la DPN, cette mesure comportant des risques de parlementarisme évidents, si elle n'est accompagnée de rien d'autre) ;

- enfin la nécessité de **changements importants dans les moyens d'expression publique du parti**.

Nous appuyons fermement l'ensemble de ces principes, mais nous ne pouvons cacher nos **craintes** quant à la possibilité de les voir vider de leur contenu dans l'application ; et ceci est d'autant plus vrai qu'il ne saurait être question d'adopter au Congrès un « beau-schéma-idéal », valable partout, applicable sans délai, etc. et qui, inévitablement emprunterait plus aux méthodes technocrates qu'à l'état d'esprit prolétarien. A l'appui, de cette observation, les exemples sont nombreux :

- s'il est absolument indispensable de créer une **fédération régionale** dans la Région Parisienne (impulsion coordonnée des luttes, contacts avec les groupes révolutionnaires, initiatives du PSU lui-même), il n'est pas sûr qu'il faille le faire de la même manière et avec les mêmes buts dans d'autres régions (difficultés de liaison, disparité des luttes, etc...) ;

- les **organes de « liaison et d'exécution plus près de la base »** devront dans certains cas conserver un cadre départemental, et dans d'autres adopter un cadre inter-départemental (exemple : dans la Région Parisienne, districts centrés autour d'entreprises importantes imposant un effort militant particulier) ;

- les **unions locales**, regroupement sur une base géographique, de trois ou quatre sections en

¹ Cela signifie en particulier la démission de tous les élus qui sont des cautions de municipalité PCF ou a fortiori social-démocrate depuis les dernières municipales.

vue d'unifier leur action sur un quartier de lien lutte interne et lutte externe, d'organiser la formation de base, de mettre en œuvre les initiatives du PSU (mobilisation pour une manifestation, etc.) ou de coordonner les moyens matériels (local, permanence, — ??...) garderont parfois les limites de sections locales actuelles (cas de villes moyennes de province, ou des agglomérations), ailleurs (dans les grandes villes) elles seront issues de plusieurs sections antérieures ;

● quant aux **sections** (entreprise, agricole, action locale et enseignement) elles comprendront de dix à quinze camarades ; elles ne seront pas seulement des instances d'action, mais seront dotées de l'autonomie de décision politique, comme il est normal dans toute cellule de base d'un parti révolutionnaire.

A tous ces niveaux certains trouveront toujours de bonnes raisons pour en rester à une situation proche de la situation actuelle :

— soit en ne faisant des fédérations régionales qu'une vague coordination et en laissant de fait tout pouvoir aux organes départementaux soit en utilisant la nécessité de coordonner l'activité des sections sur une base géographique pour maintenir pratiquement les sections locales actuelles ;

— soit prenant prétexte de coller aux besoins de la base et de lier la formation aux luttes, en refusant une organisation sérieuse de la formation et par conséquent la mise en place de cycles de formation faisant intervenir les niveaux locaux, départementaux ou interdépartementaux, et régionaux ;

— soit en refusant la participation pleine et entière aux sections d'entreprises des camarades non membres de l'entreprise mais travaillant en permanence avec ceux de la boîte, sous leur direction ;

— soit en laissant participer aux débats du parti avec droit de vote des camarades n'ayant aucune pratique militante et réapparaissant pour les conseils, congrès et les élections (certes, tous les camarades ne peuvent, pour des raisons valables, participer à un certain nombre de réunions, distribuer des tracts ou effectuer un collage par semaine). Mais de là à admettre que certains n'aient qu'une participation de type parlementaire, il y a un pas qu'un parti se voulant révolutionnaire, ne peut plus franchir ;

— soit en maintenant les cotisations à leur taux actuel (sans parler de leur insuffisante progressivité), ce qui, non seulement ne fournit pas au Parti des moyens suffisants, mais encore n'engage pas suffisamment les camarades ;

— soit en ne prenant pas des mesures visant à briser « l'oppression masculine » : garde collective des gosses pendant les réunions, répartition des tâches administratives (notamment trésorerie) entre hommes et femmes, participation des femmes aux organismes de direction, ainsi qu'au service d'ordre ;

— soit, enfin, en freinant l'application des mesures décidées au Congrès. De ce point de vue, bien qu'il existe des obstacles réels, il est impératif de réunir des congrès extraordinaires (régionaux notamment) au plus tard six mois après le VII^e Congrès. ■